

PABLO INDÉPENDANTS
LA TÉLÉPROCÉDURE POUR LE VISA DES BORDEREUX DE VENTE À L'EXPORTATION DES COMMERÇANTS INDÉPENDANTS

REPÈRES

PABLO I est une déclinaison du Programme d'Apurement des Bordereaux par Lecture Optique de code-barres (**PABLO**) mis en place en 2009 chez les commerçants affiliés à un opérateur de détaxe.

Depuis le 1^{er} septembre 2012, **PABLO-I** permet également aux commerçants indépendants de dématérialiser leurs opérations de détaxe avec de nombreux avantages : sécurisation, traçabilité et rapidité des opérations, fidélisation de la clientèle internationale. C'est gratuit et ne nécessite qu'un équipement minime.

POUR SÉCURISER ET ACCÉLÉRER VOS OPÉRATIONS DE DÉTAXE ...

POUR VOUS PERMETTRE DE FIDÉLISER VOTRE CLIENTÈLE INTERNATIONALE...

...LA DOUANE A MIS EN PLACE LA TÉLÉPROCÉDURE PABLO INDÉPENDANTS

Les voyageurs ayant leur résidence habituelle dans un État non membre de l'Union européenne peuvent sous certaines conditions¹ déduire la TVA du prix des achats qu'ils effectuent en France. Les achats doivent correspondre à une vente au détail à caractère touristique, donc sans caractère commercial. Certaines marchandises sont exclues du dispositif de détaxe (tabacs, armes, biens culturels, moyens de transport, etc.).

QUI PEUT UTILISER PABLO-I ?

Cette téléprocédure s'adresse aux commerçants :

- qui procèdent à des opérations de détaxe de façon occasionnelle ou régulière ;
- qui n'ont jamais effectué d'opérations de détaxe, mais souhaitent prochainement proposer cette facilité à leur clientèle internationale.

COMMENT ACCÉDER A CETTE NOUVELLE TÉLÉPROCÉDURE ?

L'accès à **PABLO-I** vous est ouvert gratuitement, sur demande auprès du pôle d'action économique de la direction régionale des douanes de votre région, dont vous trouverez les coordonnées dans l'annuaire en ligne accessible sur le site Internet www.douane.gouv.fr

L'équipement requis est minime : un ordinateur, une imprimante et une connexion Internet.

Pour devenir utilisateur, il vous suffit de :

- procéder à l'ouverture gratuite d'un compte Prodouane ;
- signer un formulaire d'adhésion à la téléprocédure.

Ensuite la procédure est simple. Vous vous connectez sur le site Internet <https://pro.douane.gouv.fr>, vous identifiez avec votre mot de passe, puis sélectionnez le bouton « **PABLO-I** » pour accéder aux rubriques de saisie.



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
 Bureau Information et Communication
 11, rue des deux Communes
 93558 MONTREUIL CEDEX
www.douane.gouv.fr

Infos Douane Service

Numéro Azur
0 811 20 44 44
 C'est d'un appel local depuis un poste fixe

FÉVRIER 2013



QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA TÉLÉPROCÉDURE PABLO-I ?

■ POUR LE COMMERÇANT, UNE MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE

- Gestion dématérialisée des bordereaux de vente : édition de brouillon, impression définitive, apurement en temps réel des bordereaux émis ;
- Possibilité de rembourser au client l'intégralité de la TVA ou de conserver des frais de gestion ;
- Sécurisation et traçabilité de la procédure (archivage et consultation pendant la durée légale de conservation de 3 ans).

■ POUR LE CLIENT INTERNATIONAL, UNE DEMARCHE SIMPLIFIÉE

- Visa douanier dématérialisé plus rapide à obtenir (moins d'attente en aéroport) ;
- Délai de remboursement de la TVA optimisé.

COMMENT UTILISER PABLO-I ?

PABLO-I permet de dématérialiser le bordereau papier, ainsi que le cachet manuel apposé sur le document lors du passage par le bureau de douane de sortie.

■ CHEZ LE COMMERÇANT

- Au moment de la vente, vous remplissez le formulaire de création du bordereau de vente et le validez dans l'application ;
- Vous imprimez ensuite le bordereau muni d'un code-barres identifiant et le remettez à votre client.

■ À L'AÉROPORT OU AU POINT DE SORTIE DE L' UNION EUROPÉENNE

- Lorsqu'il s'apprête à sortir du territoire de l'Union Européenne, votre client valide simplement le code-barres dans une borne PABLO. Le visa électronique vaut justificatif d'exonération de la TVA et accorde la possibilité d'un remboursement immédiat.
- La validation électronique du bordereau vous permet d'être informé en temps réel de la sortie des marchandises et de rembourser rapidement la TVA à votre client.

OÙ VOS CLIENTS POURRONT-ILS TROUVER DES BORNES PABLO ?

35 bornes sont actuellement en service sur le territoire français :

- | | |
|---|---|
| ● aéroport de Genève-Cointrin (1 borne) | ● Pontarlier (frontière suisse) (1) |
| ● aéroport de Lyon-Saint-Exupéry (5) | ● aéroport d'Orly (2) |
| ● aéroport de Marseille-Provence (2) | ● aéroport de Roissy-Charles de Gaulle (16). |
| ● port de Marseille (2) | ● Saint-Julien-en-Genevois (frontière suisse) (1) |
| ● aéroport de Nice-Côte d'Azur (4) | ● Vallard (frontière suisse) (1) |

En plus de ces bornes, de nombreux services douaniers frontaliers sont équipés de douchettes électroniques pour apposer le visa électronique sur les bordereaux édités par PABLO-I.

EN SAVOIR PLUS ?

Visionner le film d'animation PABLO d'une minute en utilisant le lien web suivant :
<http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=3759>



¹ Les conditions de la détaxe sont prévues par la circulaire n° BCRD 1100835C du 26 janvier 2011.